PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAIS, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HOUDAYER, M HULOT, Mme JARDIN, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU.

Absent : M. VEILLÉ.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Maurice GASCOIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 19 juillet 2018 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- Participation citoyenne
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique du 17 septembre 2018 au 31 août 2019

DECISIONS DU MAIRE

N°2018 – 039 : Décide d'accepter le devis de l'entreprise DUBRAY ANGOT d'un montant de 4 242.69 € HT concernant les travaux de peinture d'une classe de l'école René Cassin.

N°2018 – 040 : Déclaration d'intention d'aliéner un terrain issue de la propriété située 10 bis Chemin de Saubert cadastrée section AC n°635p, n°636p et n°646p. L'accès à cette nouvelle parelle se fera par la rue des Sports. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.

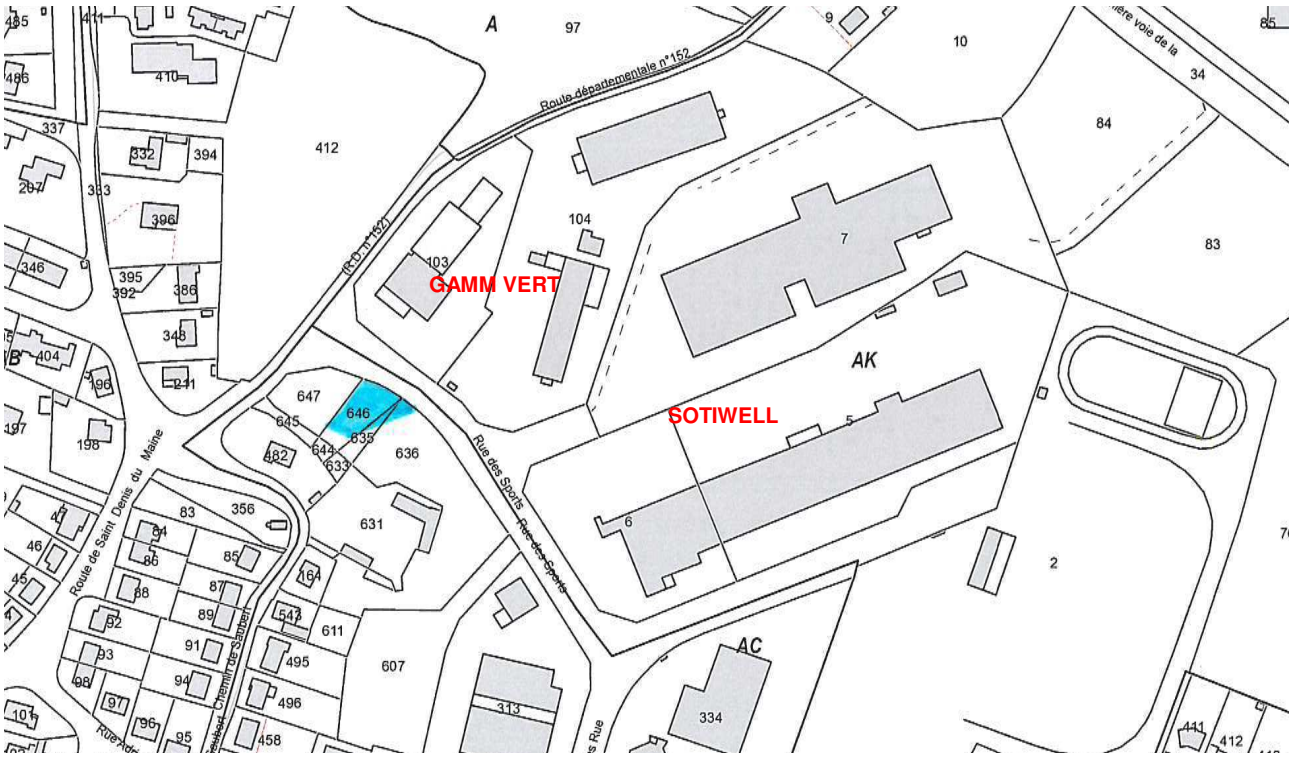

N°2018 – 041 : Déclaration d'intention d'aliéner un terrain situé 4 Ter rue des Épis cadastré section AD n°462. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.

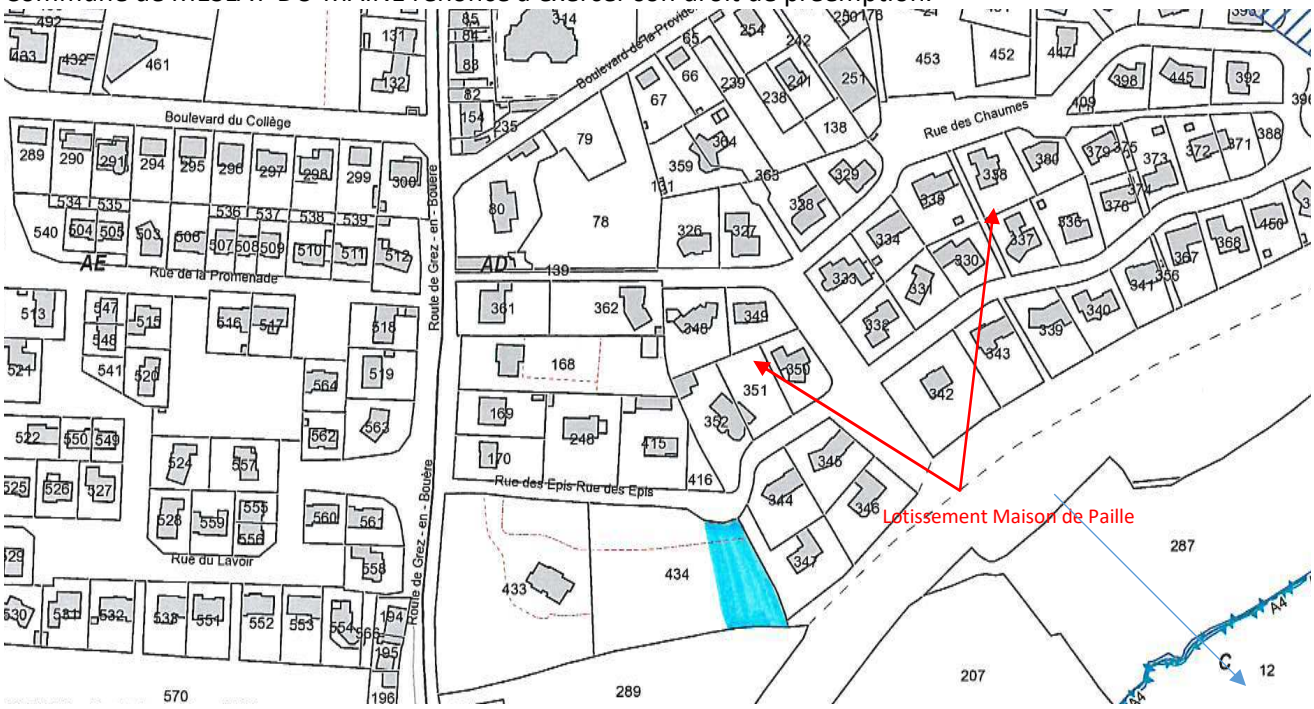

N°2018 – 042 : Décide d'accepter l'indemnité de sinistre de 882.00 € proposée par MMA pour la réparation du véhicule immatriculé DE-680-PD suite au sinistre survenu le 20 juin 2018.

N°2018 – 043 : Décide d'accepter l'indemnité de sinistre de 3 465.00 € proposée par MMA pour la dépollution de la mare Chemin de la Touche suite au sinistre survenu le 13 avril 2018.

N°2018 – 044 : Décide de louer à Monsieur et Madame GOMBERT Charly à compter du 24 août 2018, un appartement, sis 26 rue de la Gare (2ème étage) pour un loyer mensuel de 330.50 € et d'une provision mensuelle de chauffage de 60 €.

N°2018 – 045 : Décide de louer un garage (n°1) sis rue de la Gare à Monsieur et Madame Didier FOURMI, demeurant 35 avenue de Sablé 53170 MESLAY-DU-MAINE à compter du 1er septembre 2018 pour un loyer mensuel de 32.00 €.

N°2018 – 046 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située 8 rue des Quatre Vents cadastrée section A n°547. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Prévoyance maintien de salaire : adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Le nouveau dispositif issu du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 offre un cadre légal aux employeurs publics qui souhaitent participer financièrement à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de leurs agents (santé et/ou prévoyance).

Le Conseil Municipal du 20 novembre 2014 a validé la participation financière de la collectivité à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (maintien de la rémunération et/ou invalidité et/ou décès), à compter du 1er janvier 2015, et ce à hauteur de 10 € brut par agent et par mois, au prorata du temps de travail.

Le Conseil Communautaire du 27 mars 2018 a validé le projet de lancer une consultation, avec l'aide d'un cabinet d'étude, pour mettre en concurrence les cabinets d'assurance susceptibles de proposer une offre dans le cadre du maintien de salaire labellisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes afin d'obtenir une meilleure offre relative à la prévoyance maintien de salaire et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe : périmètre et statuts (annexe)

La préfecture demande au Conseil Municipal de se prononcer, conformément aux projets de périmètre et de statuts proposés, sur l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat mixte à créer au 1er janvier 2019 dénommé SBeMS pour l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5 et 8 ainsi que les compétences facultatives transférables sur option par les EPCI-FP :

« Surveiller et gérer la ressource en eau » :

- Lutter contre les pollutions diffuses,
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement,
- Appui technique aux projets d'urbanisme et d'aménagement sur les questions liées à l'eau (transmissions d'information et avis consultatifs),

- Etudes et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou poissons migrateurs,
- Suivi de l'hydrologie, mise en place de stations hydrométriques.

« Animer, communiquer » :

- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte utile nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de MESLAY-DU-MAINE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 219.02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette admission en non-valeur.

Monsieur POULAIN va rencontrer Madame QUEMENER afin de faire un point sur les admissions en non-valeur

Décision modificative n°2 budget général

Il convient de modifier le budget général pour prendre en considération les travaux du parc des sports et la réhabilitation de l'ancienne Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	**Libellé**	**Recettes**	**Dépenses**
2313-303	Construction – Réhabilitation ancienne Poste		**160 000.00 €**
2313-132	Construction – mairie		**-160 000.00 €**
2313-281	Construction – parc des sports		**75 000.00 €**
2315-300	voirie- EGJ		**-75 000.00€**
Total de la décision modificative n° 02/2018		**0.00 €**	**0.00 €**
Pour mémoire Budget Primitif 2018		**3 628 132.55€**	**3 628 132.55€**
TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT		**3 628 132.55€**	**3 628 132.55€**

Création d'un emploi d'un adjoint technique à temps non complet

Un agent est parti par mutation à la commune de Châteaubourg (35) au 27 août 2018. Le poste a été publié et 4 personnes ont fait acte de candidatures. Une candidature a été retenue pour effectuer le remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi permanent à temps non complet (27/35ème) d'adjoint technique à compter du 17 septembre 2018
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs soit modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Création d'un emploi d'un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet

Un agent est parti à la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez à 50% en début d'année 2018 par une convention de mise à disposition. Au 1er septembre 2018, il a basculé à temps plein à la CCPMG. Son poste a été publié et 7 personnes ont candidaté. Une candidature a été retenue pour effectuer le remplacement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 17 septembre 2018
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs soit modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Création d'un emploi d'un adjoint technique à temps complet non permanent du 17 septembre 2018 au 31 août 2019

Un agent est parti à la retraite depuis le 1er septembre 2016.
Pour compenser son départ et dans l'incertitude de l'évolution du nombre d'élèves, il a été décidé de faire des contrats à l'année scolaire.
Le poste ayant évolué cette année, la personne ne faisant plus uniquement des missions d'ATSEM,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 17 septembre 2018 au 31 août 2019
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs soit modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

ENFANCE ET FAMILLE

Compte rendu de la commission enfance et famille du 4 septembre 2018 :

Présents : Maryse TAUNAIS, Fréderic BOUTIN, Françoise MOREAU, Nicole CHEVALIER, Christèle BOURDAIS, Mme Françoise PICHEREAU, Stéphanie MACHECOURT, Marcelline ANGEVIN, Anne-Sophie LAVOUE, Pierrick LERAY, Hélène LECOMTE.
Prestataire : Sté API – Mme Nadia LEPINE + Diététicienne.
Excusées : Vanessa MOREAU – Huguette GAUTIER – ASTEM et Elodie DAVID.

Espace meslinois

Intervention d'Hélène Lecomte (conseillère en Economie Sociale et Familiale)
Information sur les portes ouvertes de « Espace Meslinois » et présentation de la nouvelle plaquette saison 2018-2019.

L'espace meslinois est un lieu où l'on trouve de nombreuses activités, mais aussi un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et d'orientations ouvert à tous.
Information sur de nouvelles activités proposées tel que : « l'Art Floral », « Patchwork » et de l'initiation à la peinture et au dessin pour enfants et parents.

Retour sur le séjour intergénérationnel de Morlaix qui s'est déroulé du 22 au 24 août 2018.
41 personnes dont 34 Meslinois ont pu profiter de ce séjour (7 nouvelles personnes).
L'ambiance au sein du groupe a été conviviale et une cohésion générale s'est créée.
Les activités proposées ont plu aux participants

Restauration scolaire

- **Retour et observations sur les menus scolaires**

Il a été validé la formule d'un comité « Menus » - Les remarques émanant des services seront étudiées au sein du comité et retranscrites par mail à la Sté API.

Après correction, la Sté API fera un retour pour validation des menus corrigés.
Dans le cadre de « la rencontre du goût » un repas végétarien sera proposé le mardi 9 octobre 2018.

- **Proposition d'aménagement du réfectoire René Cassin et présentation de sa nouvelle organisation en mini-self**

Un courrier explicatif sur cette nouvelle organisation de la pause méridienne sera adressé aux familles.
Les achats de claustras et chariots se feront après concertation sur des solutions d'acoustique proposées par la Sté API et Manutan Collectivités.
La commission valide la proposition d'inviter les enseignants à la cantine dès sa réalisation.
Il a été évoqué un projet de tri des déchets (prendre l'attache de la CCPMG pour une action éventuelle)
Le pointage se fait actuellement par le personnel de la cantine – Proposition est faite de le faire par un animateur (pas possible car 1 animateur est au portail – et 2 autres en surveillance cour). Voir avec ABELIUM sur la possibilité d'installer une borne avec carte de pointage…

Madame BRUNEAU demande si les claustras sont autorisés dans le restaurant scolaire. Monsieur POULAIN lui informe que les services allaient se renseigner

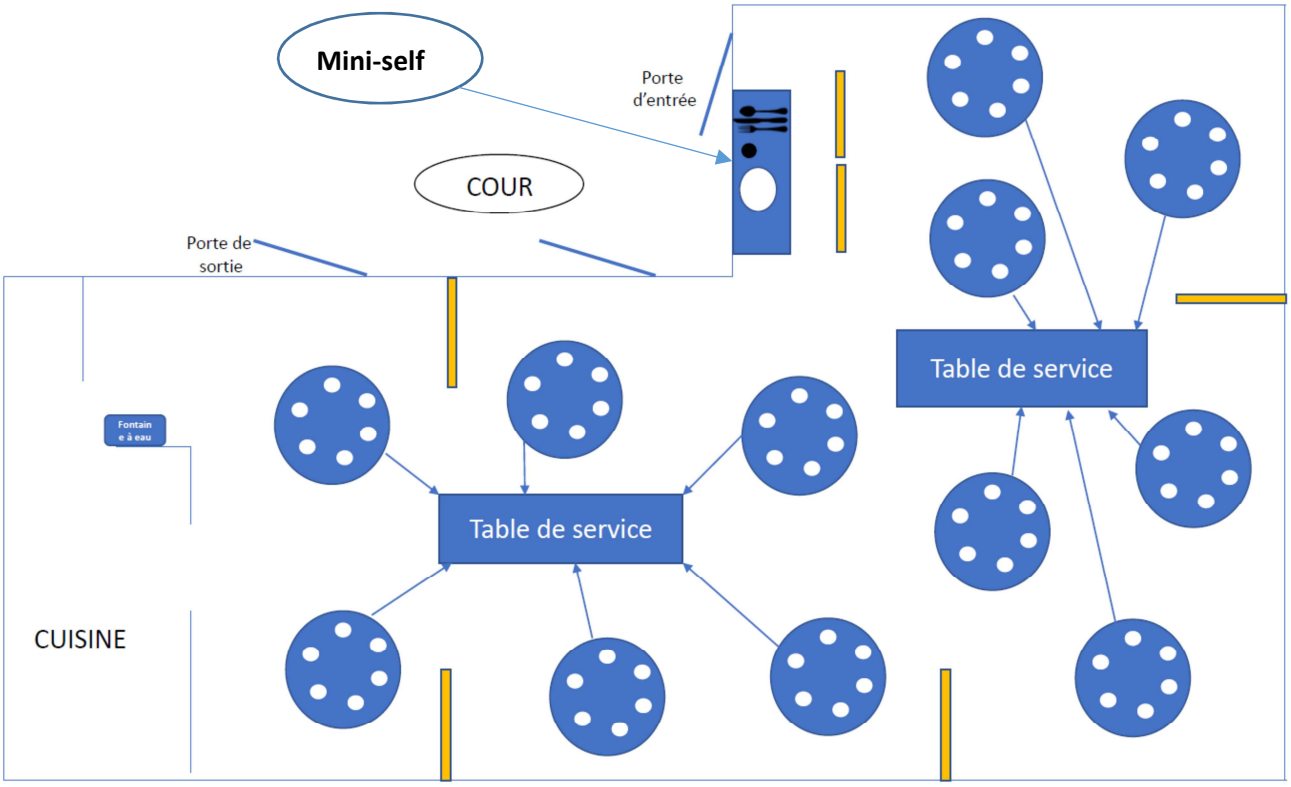

- **Règlement intérieur de la cantine**

De légères modifications ont été apportées :
Porter la mention REGLEMENT 2018/2019 – Ajouter si possible le logo de la Mairie – Ajouter l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable.
Au vu du peu de changement à apporter au règlement signé par les parents, la commission propose de faire figurer sur le Portail Famille sur la page « actualités » : Le téléphone portable est interdit.
Les autres corrections à apporter seront prises en compte à la prochaine rentrée 2019.

- **Courrier à destination des familles (présentation de la pause méridienne)**

Même observations que pour le règlement intérieur – de légères corrections sont à apporter (date, mise en page…).

<u>Questions diverses</u>

- Copie du carnet de vaccinations attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique)

Qui se charge de vérifier ?
- en maternelle ce contrôle est fait à l'inscription scolaire.
- en primaire dès le CP la vérification doit être faite par la directrice (voir avec ABELIUM pour donner un accès lecture au fichier famille afin de consulter les vaccins et infos diverses)
- à l'espace des enfants la vérification est faite pour les NAP/et structures de loisirs par la directrice.
La commission propose de faire un rappel auprès des directrices des écoles.

Information Education Nationale :
Présentation du « PLAN MERCREDI » par Marcelline ANGEVIN (décret d'application du 23 juillet 2018.

Il s'agit d'une redéfinition du temps périscolaire de l'enfant : jusqu'ici le temps du midi n'était pas pris en compte (12 h 00 / 13 h 30 considéré comme extra-scolaire)
Ce qui change : de nouveaux taux d'encadrement sont applicables.
C'est une continuité éducative et pédagogique du PEDT (projet éducatif du territoire), il doit servir à :

1. créer un lien entre les écoles et les structures de loisirs, sur l'organisation d'activités périscolaires de qualité (sport, culture, nature etc...)
2. promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi plus nombreuses grâce à de nouveaux financements (Aide CAF augmentée de 0,54 € à 1 €/heure/enfants).

Il ne pourra se mettre en place qu'après validation d'un avenant au PEDT. Un label qualité pourra être décerné par la suite.

Pour rappel

PEDT : Projet Educatif du territoire
Il est constitué d'un groupe de pilotage (parents, école, représentants scolaires et périscolaires, représentants de l'espace des enfants, le Centre Social…)

Objectif : être acteurs éducatifs autour des familles et des enfants.

Les 4 axes du PEDT :

- La réussite éducative,
- La parentalité,
- Vivre ensemble à Meslay du Maine,
- Lutter contre la discrimination et l'inégalité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2018 de la commission « aménagement rural et urbanisme »

Membres présents : Pierre BORDIER, Philippe CHESNAIS, Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAIS, Jacky HULOT, Clément HOUDAYER et Daniel DESNOE.
Absents : Rémi VEILLE – Maurice GASCOIN.
Secrétaire de séance : Maryse TAUNAIS.

Ordre du jour :

- Illuminations 2018
- Dénomination des rues du lotissement des Néfliers
- Questions diverses

En raison de l'absence de l'intervenante de la Sté Festilight le 1er sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission à savoir le 27 août 2018 à 18 h 00.

Lotissement des Néfliers : s'agissant d'un lotissement paysager comportant une rue principale et six impasses, la commission propose les dénominations ci-après :

Rue principale traversante « Rue des Néfliers »
6 impasses : « Impasse des Mûriers »

« Impasse des Griottes »
« Impasse des Figuiers »
« Impasse des Airelles »
« Impasse des Myrtilles »
« Impasse des Prunelles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces noms de rues pour le lotissement des Néfliers.

Questions diverses :

Un point a été fait sur la réalisation des cavurnes au cimetière
Un rdv avec les Ets Normand aura lieu début septembre afin d'aborder le projet « ossuaire ».
Un point voirie (marché CCPMG) a été abordé :

- chemins ruraux
- trottoirs lotissements : du Fresne - du Chêne et du Maine (tranche 2)
- travaux voirie route d'Arquenay.

Travaux du conseil départemental :
- enrobés giratoire du « Cheval » route de Sablé par le Conseil Départemental en septembre.

Interroger le conseil Départemental pour savoir si une convention avait été établie lors de cette création réalisée à l'initiative du département.

Reprise des bordures sur les 2 giratoires à la charge de la commune (Rond point de Bretagne et du Cheval).

Travaux à prévoir rapidement :
- tampons fonte lotissement de Paille très bruyants (accès route de Sablé)
- revoir un problème de sécurité à la sortie de la voie verte (côté piste de roller)

Etat du matériel à remplacer dans les prochains mois :

- Tondeuse autoportée braquage zéro(Toro)
- Tracteur Kioti
- Ces investissements sont prévus au budget 2018.

Prévoir l'implantation des panneaux « Chemin de randonnée » stockés à la CCPMG
Point sur l'élagage et l'abattage des arbres au Parc de la Mairie et du Parc des Sports.
Point sur le marquage horizontal (passages piétons) notamment sur la RD 21 (machine déposée depuis plusieurs mois chez concessionnaire pour réparation, nous sommes en attente de devis).

Compte-rendu de la réunion du 27 août 2018 à 18h de la commission « aménagement du territoire et urbanisme »

Présents : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAIS, Jacky HULOT, Philippe CHESNAIS, Maurice GASCOIN, Sonia BERTHELOT, Clément HOUDAYER, Daniel DESNOE, Mélanie TROUVE de la société FESTILIGHT.
Absents excusés : Rémy VEILLÉ.
Rapporteur : Sonia BERTHELOT.

Ordre du jour :
- illuminations de Noël
- questions diverses

1. les illuminations de Noël

Suite à une annulation par la société FESTILIGHT d'un rendez-vous prévu en juillet, les membres rencontrent ce jour Mélanie Trouvé, commerciale de la société FESTILIGHT nouvellement nommée sur le secteur pour définir les illuminations de Noël 2018. Il est prévu un nouveau contrat triennal.

Pour rappel : lors de la commission du 31 janvier 2018 et de la validation par le conseil municipal du 22 février 2018, il avait été décidé, suite à la fin des deux contrats :

- **conserver les illuminations situées aux points suivants** :

Rond-point rue de Bretagne, Kiosque du parc de la mairie, rideaux de l'hôtel de ville, les guirlandes des façades de l'église (petite et grande porte), les guirlandes comètes au presbytère, la traversée grande rue et rue du buis, l'ancienne poste, la salle socioculturelle, le rond-point du cheval.

- **restituer les illuminations situées aux points suivants** :

les guirlandes dans les sapins au niveau de l'église, celles place du marché et près de la Pizzéria, les guirlandes dans le sapin du pôle enfance, les demi-sapins artificiels de 1,80m.

- **d'accentuer les illuminations sur la place du Marché et surtout au niveau du pôle enfance**.

Vu le rendez-vous manqué en juillet, il n'est plus possible de solliciter une société concurrente.

Les membres de la commission se rendent Place du Marché et près du pôle enfance pour évaluer avec Madame Trouvé les besoins. Sa proposition est la suivante :

- place du Marché : dans les 11 magnolias : pose de guirlandes boa effet comète (blanc) et dans les 14 candélabres un motif circulaire blanc et bleu (60 cm à la base et 120cm en haut d'une hauteur de 1,50m) – fixation circulaire
- dans l'arbre près de la crêperie la Banquise : boules + guirlande effet comète
- au niveau du pôle enfance : guirlande rideau fixée sur le toit et un renne + traineau sur le toit
- dans le sapin qui est installé à l'entrée du pôle enfance : guirlandes blanches – 1 sur 5 scintillantes – environ 100 m. De plus le sapin pourrait être fourni de nœuds fabriqués en papier brillant. La fabrication pourrait être envisagée au niveau du centre de loisirs et de NAP en associant tous les enfants. A voir si réalisation possible avec les animateurs.

Madame Trouvé s'engage à fournir un devis sous une semaine pour un contrat triennal avec une mise en situation et simulation. En effet, vu les délais restreints, il est nécessaire de proposer pour validation aux membres du conseil municipal du 13 septembre 2018 une mise en situation chiffrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le devis avec la société Festilight d'un montant de 12 707.16 € TTC.

Liaison douce : avenant au marché

Lors du Conseil Municipal du 15 mars 2018, il a été décidé de retenir l'entreprise PIGEON TP avec une offre de base et une variante n°4 (béton désactivé) d'un montant total de 116 933.68 € HT dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n°1 d'un montant de 5 150.00 € HT pour la fourniture et la mise en place de gardes corps et mains courantes qui n'était pas compris dans le marché et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Lotissement des Néfliers : analyse des offres

La commission d'Appel d'Offres s'est réuni mercredi 12 septembre à 17 H, afin d'étudier l'analyse des offres effectuée par ABE.

Pour rappel : 4 lots

- lot 1 : terrassements – voirie
- lot 2 : réseaux EP-EU
- lot 3 : réseaux légers
- lot 4 : espaces verts
-

Critères d'attribution :

- prix des prestations 60%
- valeur technique 30%
- délais 10%

Date de la publication : jeudi 28 juin 2018

Date limite de réception des offres : mercredi 25 juillet 2018 à 12h00
Ouverture des offres : mercredi 25 juillet 2018

Analyse des offres en annexe

La commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

	SOLUTION DE BASE				
	LOT 1 : Terrassements - Voirie	LOT 2 - Réseaux EP - EU	LOT 3 - Réseaux légers	LOT 4 - Espaces verts	TOTAL
Estimation maitre d'œuvre	571 375.00 €	248 020.00 €	204 907.50 €	57 889.50 €	1 082 192.00 €
Entreprise retenue	PIGEON TP LOIRE ANJOU	PIGEON TP LOIRE ANJOU	SPIE CityNetworks	VALLOIS - VALBOIS	
Prix retenu	539 843.43 €	205 825.00 €	192 578.00 €	50 436.81 €	988 683.24 €
Écart estimation	-5.52%	-17.01%	-6.02%	-12.87%	-8.64%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- lot 1 : PIGEON TP avec un montant de 539 843.43 € HT
- lot 2 : PIGEON TP avec un montant de 205 825.00 € HT
- lot 3 : SPIE avec un montant de 192 578.00 € HT
- lot 3 : VALLOIS-VALBOIS avec un montant de 50 436.81 € HT

Effacement réseau électrique rue des Tilleuls

Dans le cadre de la future implantation des PAV semi-enterrés rue des Tilleuls, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

	DESIGNATION et ESTIMATION des TRAVAUX	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
1	RESEAU ELECTRIQUE (HT)	11 040 €
2	Génie civile de Télécommunication (TTC)	
3	Eclairage public (HT)	2 331 €
4	Gaz (TTC)	
	TOTAL GENERAL	13 371€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. de réaliser l'effacement des réseaux électriques et éclairage public
2. de s'engager à participer financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques et éclairage public aux conditions en vigueur au moment de la programmation
3. de s'engager à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et que celle-ci ne pourra bénéficier de subvention.

Aliénation portion du chemin rural de la Herrière

Vu la demande de Monsieur et Madame BERTHAULT d'acquérir une partie de chemin rural menant à leur propriété située au lieu-dit « La Herrière »,
Vu la délibération n°2018-03-014 du 15 mars 2018 acceptant la vente de la portion du dit chemin à l'euro symbolique,
Considérant que cette aliénation nécessite une enquête publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 05 juin 2018 nommant Monsieur Michel THOMAS, commissaire enquêteur à effectuer celle-ci,
Considérant qu'à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 juillet au 17 juillet 2018, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la cession,
Ce rapport est à la disposition du public à l'accueil de la mairie jusqu'au 17 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le rapport remis le vendredi 10 août 2018 à Monsieur le Maire.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Commission cadre de vie et communication du 06 septembre 2018

Présents : Huguette GAUTIER, Françoise MOREAU, Christelle BOURDAIS, Stéphanie MACHECOURT, Maryse TAUNAIS, Françoise PICHEREAU, Nicole CHEVALLIER, Elisabeth JARDIN, Jacky HULOT.
Excusés : Sylvie BRUNEAU, Maurice GASCOIN

1. **Bulletin municipal**
   - Pas de retour négatif des habitants concernant la dernière distribution.
   - La commission propose de poursuivre ce mode de distribution.
   - Prochaine parution début décembre au plus tard donc prêt à imprimer le 15/11.
   - La commission propose un ''chemin de fer'' pour validation par le maire et les adjoints.

   Thèmes soumis :
   - Vie scolaire + associations des parents d'élèves de la maternelle au collège.
   - Illuminations de Noël.
   - Synthèse des CM de mai à Octobre.
   - Recensement.
   - Création de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers.
   - Inauguration des logements Mayenne habitat.
   - Origine de Meslay.
   - Cérémonie du 11 Novembre.
   - Jumelage : visite du maire de Remseck.
   - Liaison douce.

2. **Salon d'automne (association Arts Maine) :**
   - Vernissage le 18 Novembre à 17h00
   - 40 exposants : peintres et sculpteurs.
   - Durée de l'exposition : 3 semaines / 4 week-end.

3. **Visite du Sénat + visite guidée du Panthéon le 17 Octobre :**
   - La municipalité prend en charge le transport et la visite et proposition de prendre en charge 50% du repas pour les élus.
   - Il reste quelques places, à proposer aux employés de la commune ?

4. **Affichage :**
   - Charte à modifier (intégrer les sucettes) : à valider lors de la prochaine commission.

5. **Site internet :**
   - L'arborescence est validée, ''sous arborescence'' à définir avant la fin de l'année.
   - Réflexion à mener sur qui alimentera le site internet au quotidien.

6. **Programme culturel :**
   - Projet Hip Hop à la salle socio le vendredi 12 Oct, c'est le 1er projet commun CCPMG / Commune de MDMA.

- Projet ''Manger'' : 2 spectacles le jeudi 18 Oct (1 pour les scolaires et 1 tous publics).
- Projet Chorale de Ste Suzanne le samedi 8 décembre
- Projet M'ZELLE MAGALI le 19 décembre après-midi pour les enfants.

7. Maisons fleuries :

- Le jury a constaté une baisse du nombre de maisons fleuries ainsi qu'un fleurissement généralement moins élaboré.
- La commission propose de récompenser les lauréats de 2017 et 2018 lors de la même cérémonie. Une date reste à définir.

8. Divers :

- La commission propose d'accueillir les nouveaux arrivants lors de la cérémonie des vœux et d'offrir un verre à chaque adulte et un gobelet aux enfants.
- Les 3 logements de Mayenne habitat ont été loués aux personnes proposées par la commission.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- Réunion publique OM : le mardi 02 octobre à 20h30 à la salle socioculturelle.
- Visite du Sous-Préfet : lundi 22 octobre 2018
- Vœux 2019 : vendredi 11 janvier 2019
- Fête de la musique : vendredi 14 juin 2019

Philippe CHESNAIS demande que le schéma de circulation apaisée soit mis en place

Nicole CHEVALIER demande que le Conseil Municipal soit informé des arrivées des nouveaux agents par mail accompagné d'une photo.

Vanessa MOREAU informe le Conseil Municipal qu'un sondage est en cours auprès des parents d'élèves, à l'initiative d'une maman, concernant l'heure d'ouverture de l'accueil périscolaire.

NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 SEPTEMBRE 2018

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Participation citoyenne

Suite à la présentation par la gendarmerie que le concept de « voisins vigilants » est une démarche visant à accroitre le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale.

Le dispositif vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- accroitre l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre. Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sureté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif.

Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique du 17 septembre 2018 au 31 août 2019

Lors du conseil du 13 juillet 2018, il a été créé un poste non permanent d'adjoint technique à 20.25/35ème du 1er septembre 2018 au 31 août 2019. Vu les ajustements des emplois du temps des agents pour cette rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler et de remplacer la délibération n°2018-07-05 du 19 juillet 2018 et de créer un poste non permanent d'adjoint technique à 11/35ème du 17 septembre 2018 au 31 août 2019.

Séance close à 23h05.